

Ferme éolienne de Saint-Mard

Infos Projet

Historique

21 Août 2013	Premiers échanges avec la mairie de Saint-Mard
23 Août 2013	Sollicitation pour présentation du projet au Conseil Municipal de Saint-Mard
Septembre 2013	Début des rencontres avec les propriétaires et les exploitants
28 Octobre 2014	Présentation au Conseil Municipal de Saint-Mard
17 Août 2015	Courrier d'information aux propriétaires et exploitants
Juillet 2015	Lancement de l'étude environnementale
09 Mai 2016	Courrier d'information aux propriétaires et exploitants
Juillet 2016	Lancement de l'étude paysagère
Août 2016	Campagne de mesure acoustique
Septembre 2016	Fin des études environnementales, paysagères et acoustiques

Résumé des études naturalistes et acoustique

Avifaune :



Activité et diversité faible au niveau de la zone d'étude rapprochée. Les espèces observées sont communes en Charente-Maritime.

L'impact sur l'avifaune est jugé faible à modéré en phase de construction comme en phase d'exploitation.

Chiroptères :

Les impacts sur les chiroptères sont **jugés faibles à modérés.**

Un éloignement de 100 mètres minimum des lisières boisées et haies a été préconisé et respecté.

Flore :

L'impact sur la flore est **faible.**

L'environnement du projet est constitué de prairies et de parcelles cultivées.

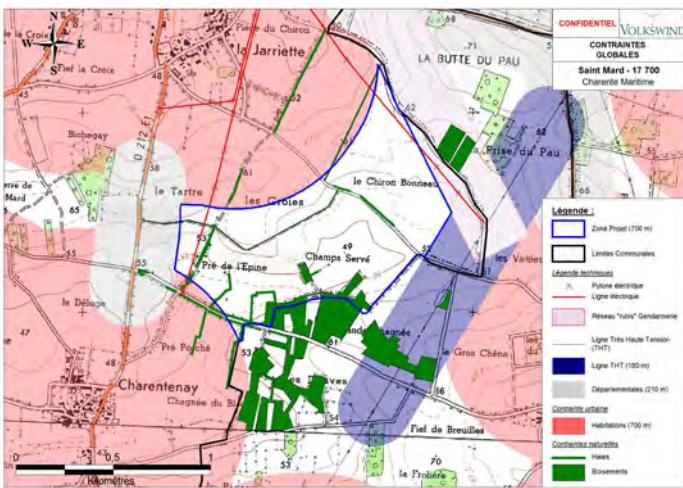
Acoustique :



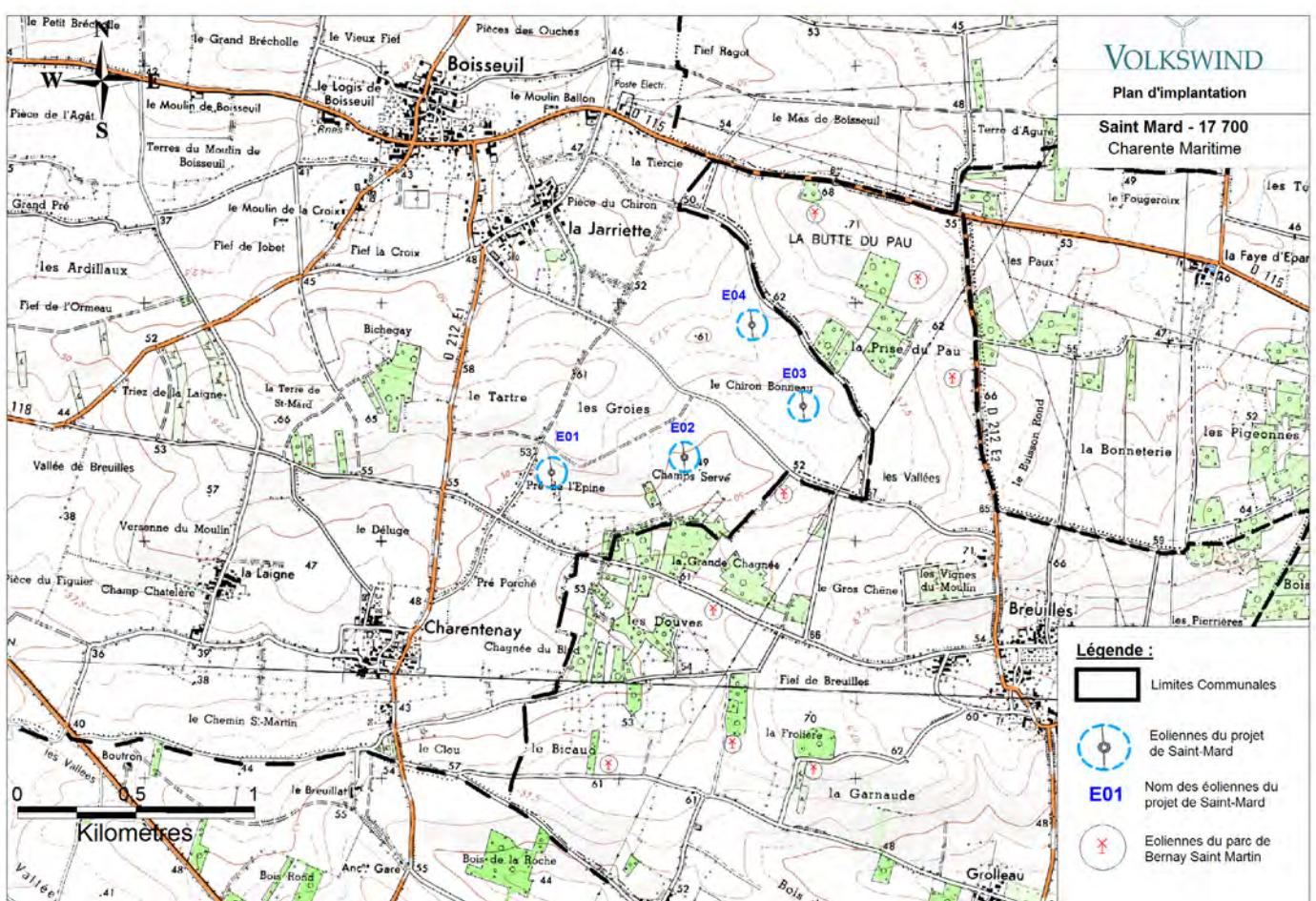
Après mise en oeuvre du plan d'optimisation, la ferme éolienne de Saint-Mard respecte l'arrêté du 26 août 2011.

Une fois le parc construit, des mesures de réception seront réalisées afin de valider la conformité du parc.

Carte des contraintes

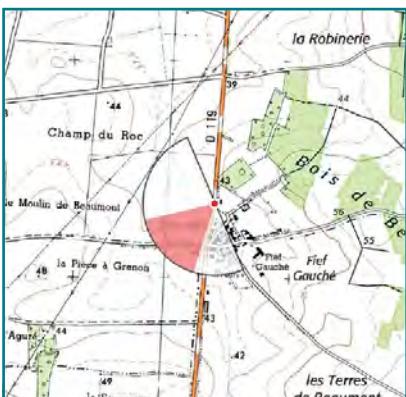


Implantation retenue

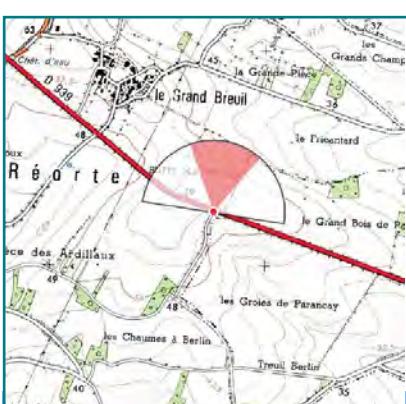


Votre projet en images

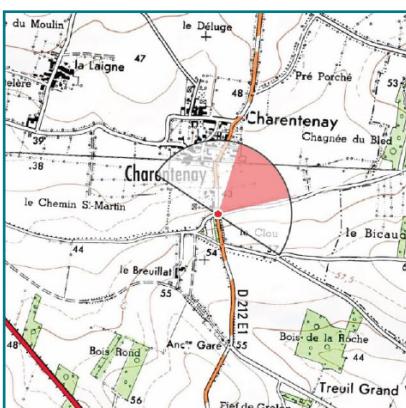
Visuels Projet



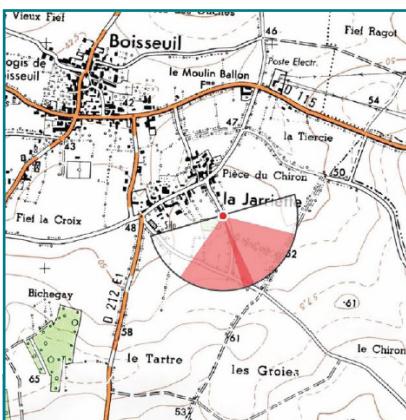
Vue depuis la départementale D119
Distance au projet : 2530 m / E04



Vue depuis la départementale D939
Distance au projet : 3 033 m / E01



Vue depuis le Sud du bourg de Charentenay
Distance au projet : 1 265 m / E01



Vue depuis les franges Sud du hameau de la Jarriette
Distance au projet : 844 m / E04



VOLKSWIND
www.volkswind.fr

L'énergie du vent

Contexte

La raréfaction des ressources et la nécessaire lutte contre le changement climatique nous imposent à tous de modifier fortement nos manières de consommer et de produire de l'énergie. Les énergies renouvelables constituent une réelle opportunité pour répondre à une partie de nos besoins énergétiques dans le respect d'impératifs environnementaux, sociaux, économiques, stratégiques et éthiques.

Exploiter localement des énergies propres et durables constitue une opportunité de **développer les territoires par une diversification des activités économiques**, tout en améliorant la qualité de vie de chacun. L'énergie du vent s'inscrit parfaitement dans le bouquet énergétique français.



Qui sommes-nous ?

Volkswind est une société française qui conçoit, développe, construit et exploite des projets éoliens, en étroite collaboration avec les élus locaux.

Une entreprise majeure sur le marché éolien

Créée en 2001, Volkswind France a développé plus de 250 mégawatts (MW) terrestres*, ce qui représente 137 éoliennes réparties en 13 parcs.

Une entreprise locale

Proche des territoires, l'entreprise, dont le siège social est à Boulogne-Billancourt, possède également des antennes régionales à Amiens, Tours, Montpellier et Limoges.



Volkswind, partenaire du club de Rugby de Canet d'Aude (11)

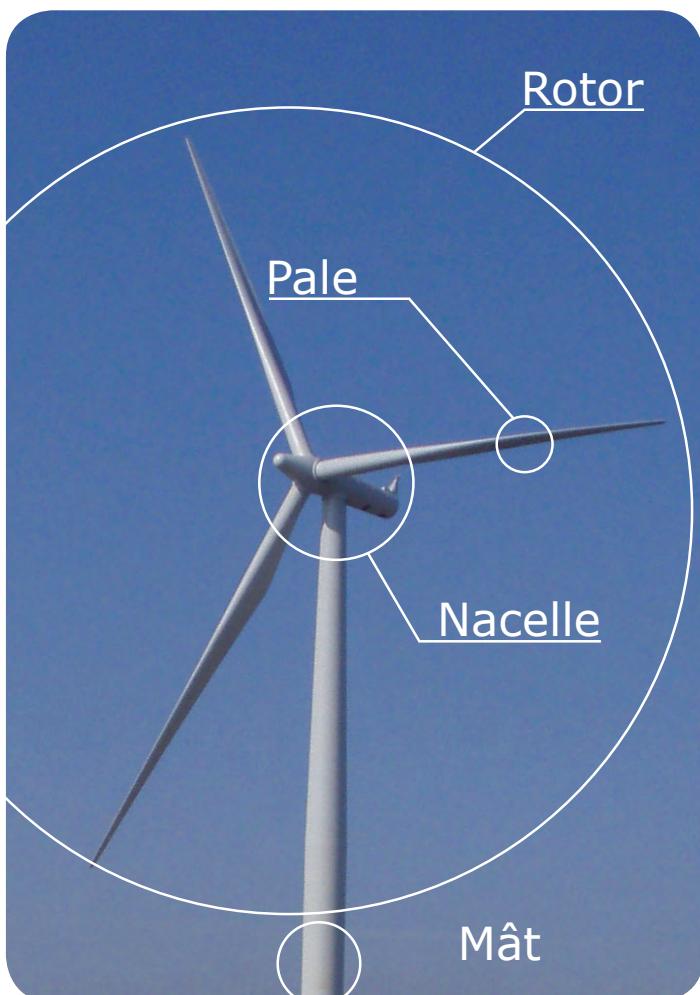
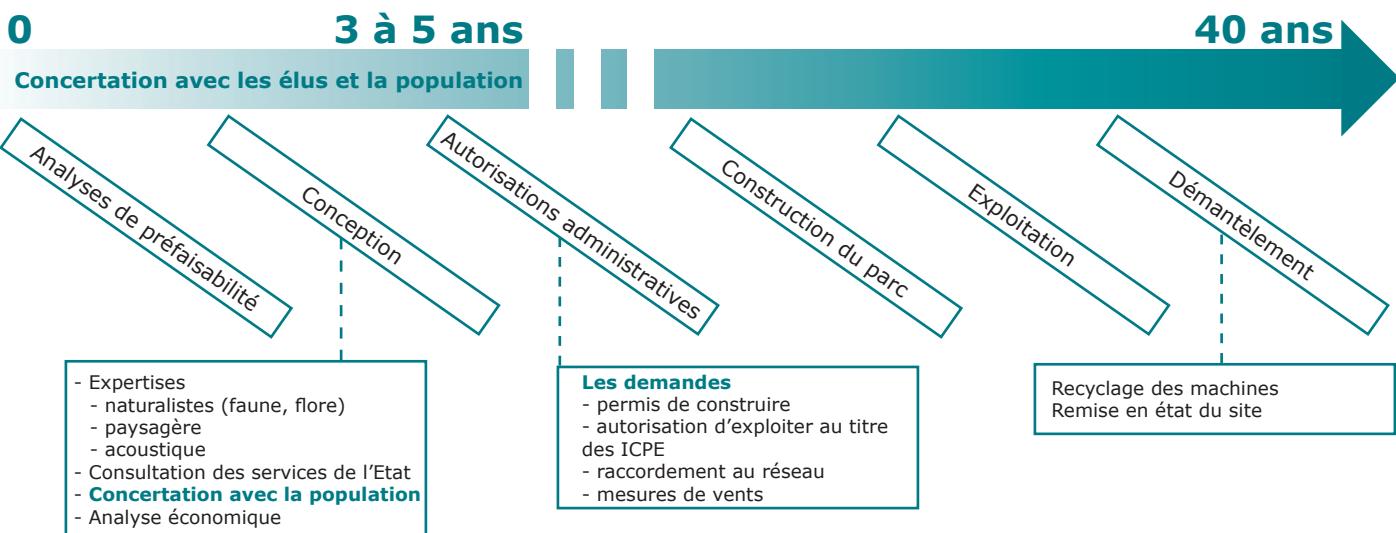
Poursuivant avec efficacité sa croissance, Volkswind France a plus de 700 MW en instruction ; 2 000 MW en études.

Une entreprise solide

Son indépendance financière et sa solidité font de Volkswind un partenaire sûr, un développeur éolien de qualité.

* Chiffres 2012. Plus d'informations sur www.volkswind.fr

Les étapes d'un projet



Avantages de l'éolien

2012 : l'électricité d'origine éolienne représente 2,5 % de l'électricité totale produite en France.

2020 : l'objectif est fixé à 12 %.

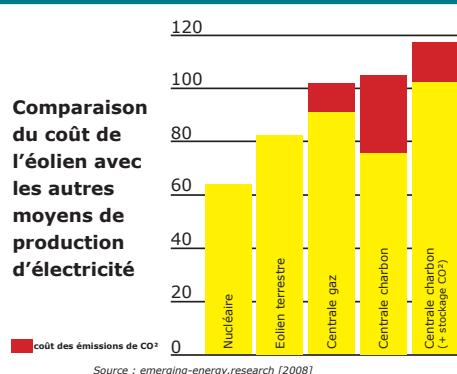
L'énergie éolienne est :

- **Renouvelable** : basée sur une source d'énergie inépuisable, le vent
- **Fiable** : la France bénéficie du 2^{ème} potentiel éolien européen avec 3 régimes de vent décorrélés
- **Propre** : le fonctionnement d'un parc éolien ne génère pas d'émission de CO₂. Les éléments d'une éolienne sont recyclables à 98 %
- **Economique** : l'éolien terrestre est l'énergie renouvelable la moins chère, juste derrière l'hydraulique
- **Créatrice d'emplois** : la filière éolienne représentera 60 000 emplois en France en 2020

L'éolien en questions

« Quel est le coût de l'éolien pour le consommateur ? »

COÛT de L'ÉLECTRICITÉ



L'éolien terrestre est l'**énergie renouvelable la moins chère**, juste derrière l'hydraulique. Son coût est stable car il est indépendant des énergies fossiles (dont le prix est très volatil).

Pour connaître le coût exact de l'éolien pour un consommateur, il suffit de consulter ses factures d'électricité.

Dans ces factures, il faut s'acquitter d'une taxe, la **CSPE** (Contribution au Service Public de l'Électricité). En 2011 par exemple, le coût de l'éolien dans cette CSPE représente sur l'année complète **2,25 € / foyer** en moyenne.

« Les éoliennes sont-elles bruyantes ? »

ACOUSTIQUE



Les éoliennes doivent respecter un niveau d'émergence sonore **défini par la loi**.

Une **campagne de mesures** est réalisée au niveau des habitations les plus proches. Il est possible de mettre en place des solutions : modifier l'implantation, ralentir ou arrêter temporairement les machines la nuit ou en réduire le nombre si nécessaire.

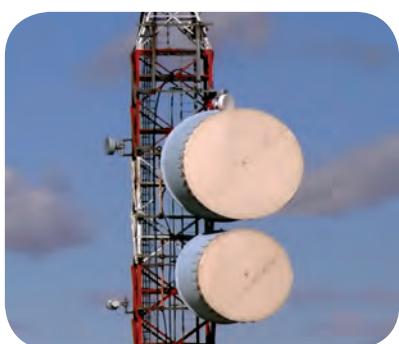
Une campagne de mesures est réalisée **après l'implantation du parc**, pour vérifier le **respect des normes**.

Une étude de l'AFFSET menée en 2008 conclut :

« Il apparaît que les émissions sonores des éoliennes ne sont pas suffisantes pour générer des conséquences sanitaires directes en ce qui concerne les effets auditifs, d'autant qu'elles doivent désormais être éloignées d'au minimum 500 m. »

« Vais-je continuer à recevoir la télévision si des éoliennes tournent près de chez moi ? »

TELEVISION



Les éoliennes peuvent faire obstacle ou renvoyer les différentes ondes. Volkswind vérifie dès le début du fonctionnement du parc la réception TV dans les foyers de la commune.

En cas de problèmes de réception du fait des éoliennes, les solutions sont diverses et variées : l'installation d'un nouveau retransmetteur, l'installation d'antennes paraboliques ou de boîtiers TNT... les frais induits sont à la charge de Volkswind (obligation définie par l'article L 112-12 du code de la construction).

« A quoi sert le classement ICPE ? »

I.C.P.E.



Depuis août 2011, les éoliennes sont soumises à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Bien que les éoliennes soient très sûres, ce classement permet au Préfet d'exercer un pouvoir de contrôle supérieur à la situation précédente.

Le Préfet a tout pouvoir pour surveiller et contrôler les éoliennes une fois celles-ci mise en service et agir dans un délai très court. Cas extrême, il peut suspendre l'autorisation d'exploiter du parc, donc le mettre à l'arrêt, tant que celui-ci n'est pas conforme aux attentes réglementaires, afin de garantir la sécurité et la tranquillité des riverains.

Cette situation n'arrive que très rarement puisque la majorité des propriétaires de parcs éoliens exploitent leurs installations selon les normes en vigueur et ont pour objectif de produire de l'électricité sans nuisance pour les populations riveraines.

« Je ne veux pas payer pour le démantèlement des éoliennes, qu'avez-vous prévu ? »

DEMANTELEMENT



Volkswind est responsable du démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation.

Cela implique que la société finance :

- Le démontage complet des éoliennes
- La remise en état du site à une profondeur variant de 1 à 2 mètres pour les fondations

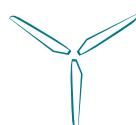
Le montant des garanties financières est fixé à 50 000 € / éolienne (selon les conditions de l'arrêté du 26 août 2011) ; la réactualisation de ce forfait est annuelle et soumise à l'autorité du préfet.

« Quelles vont être les conséquences pour la faune et la flore ? »

FAUNE ET FLORE



Volkswind fait appel aux meilleurs spécialistes de la faune et de la flore, qui apportent leur expertise en terme d'ingénierie environnementale des projets d'aménagement, de gestion et de conservation des espèces et des milieux. Ces cabinets d'études indépendants nous prêtent assistance en phase de conception des projets (déplacement ou suppression d'éoliennes en phase amont en fonction des sensibilités identifiées sur site) et proposent des mesures de réduction des impacts, voire des mesures compensatoires lorsque les impacts ne peuvent être évités. Ces mesures participent de plus en plus à la gestion de la biodiversité en France.



VOLKSWIND
www.volkswind.fr

La construction

Les étapes de la construction

Les travaux de construction d'un parc éolien peuvent durer entre 6 et 12 mois. Volkswind bénéficie d'une grande expérience dans ce domaine, avec déjà plus de 13 parcs éoliens construits en France.

Volkswind assure la maîtrise d'oeuvre, ainsi que la communication avec la mairie et les propriétaires et exploitants des parcelles sur lesquelles les éoliennes sont construites.



Elaboration des chemins d'accès

1



Terrassement

2



Pose des fondations et du ferrailage puis coulage des fondations

3



Acheminement des éléments des éoliennes

4



Elévation des éoliennes

5



Essais avant la mise en service (phase de mesures acoustiques post-implantation)

6

de 6 à 12 mois

Zoom sur l'emploi

Les métiers de l'éolien sont multiples : chef de chantier, technicien de maintenance, chef de projets éoliens, responsable études environnementales, ingénieur, juriste...

Ils interviennent à différents stades d'avancement d'un projet éolien.

Développement du projet :

Les bureaux d'études acoustiques, paysagères, avifaunistiques etc... participent pleinement à la dynamique du secteur. Les développeurs, comme Volkswind, connaissent également une croissance continue depuis le début des années 2000.

Fabrication des éoliennes :

Les entreprises du secteur se renforcent en France, notamment les constructeurs, leurs fournisseurs et sous-traitants. Plus de 180 entreprises françaises ont déjà été identifiées comme sous-traitants actifs de l'industrie éolienne.

Construction et exploitation du parc éolien :

L'installation et la maintenance des parcs nécessitent de faire appel à des prestataires locaux ; des emplois sont ainsi directement créés dans les zones où sont implantées les éoliennes :

- aménagement des sites
- connexion au réseau électrique
- travaux de génie civil
- transport
- assemblage et stockage des composants d'éoliennes

La filière éolienne représente en 2012 en France près de 11 000 emplois ; ce chiffre devrait atteindre 60 000 emplois à l'horizon 2020.

